

*Impôt sur le revenu*

Nous avons également eu des ministres de la Justice—MM. Chevrier, Favreau, McLraith, Cardin et le premier ministre lui-même, qui fut ministre de la Justice en 1967 et 1968 et qui n'a rien fait lui non plus. Il a toléré cette situation. Il en est coupable. Il est complice de cette négligence, de ces agissements coupables et de cette incurie—M. Turner, le ministre des Transports et l'actuel ministre de la Justice qui a enfin pris des mesures après que je lui eus écrit et que j'eus saisi la Chambre de cette question à quatre ou cinq reprises. C'est un scandale, monsieur le président. C'est le pire scandale que tout ce que l'on a pu dire de la GRC ou des services de sécurité. Le public canadien a le droit de demander que tous les contribuables soient traités de la même manière. Mais qu'un contribuable, et l'un des moins recommandables, puisse se tirer d'affaires avec des procédés comme celui-ci pendant toutes ces années, simplement du fait de ses relations avec le parti libéral, c'est inadmissible.

**Des voix:** C'est une honte!

**M. Crosbie:** Une vraie manigance libérale! Quel est le lien? Dans le plus récent ouvrage du très honorable député de Prince-Albert, *The Tumultuous Years 1962 to 1967*, à la page 192 du tome III, on apprend pourquoi M. Doyle a droit à ce traitement de faveur surprenant, à ce laxisme et à cette protection scandaleuse de la part du gouvernement.

Pierre Sévigny a déclaré que John Doyle l'avait approché, le soir des élections (Sévigny s'était présenté à Montréal comme candidat indépendant et avait été battu.)...

A ce propos, ce livre nous apprend aussi que M. Sévigny avait reçu une aide généreuse de John Doyle pour se présenter comme candidat indépendant à cette campagne électorale.

—et il lui demanda le nom des députés conservateurs qui, pour une raison ou pour une autre, seraient susceptibles de passer dans le camp des libéraux. Sévigny refusa de participer à cette machination, ce qui est tout à son honneur. Aussi Doyle et ses associés durent s'adresser ailleurs.

Mais ce n'est pas avant le milieu de la campagne électorale de 1965 que ces faits ont été portés à la connaissance du public. Le 13 octobre 1965 en effet, à une conférence de presse qui eut lieu à Québec, le D<sup>r</sup> Guy Marcoux, député créditiste de Québec-Montmorency à la dernière législature, a déclaré que le ministre, J. W. Pickersgill, et le promoteur minier John Doyle avaient pris part à des négociations qui avaient amené six députés du Crédit social à promettre leur appui au parti libéral, après la campagne électorale de 1963. Ce jour-là il publiait un pamphlet de 24 pages sous le titre *Dans le même Sac* où il dénonçait l'affaire des six, comme l'usurpation la plus honteuse du pouvoir politique de toute l'histoire du Canada.

Monsieur le président, voilà qui nous éclaire un peu sur les motifs du traitement de faveur accordé à M. John C. Doyle; c'est parce qu'il a hanté les cercles les plus louches de la politique libérale pendant plusieurs années. En 1963, il a contribué à convaincre six députés créditistes de déclarer qu'ils n'allaient pas appuyer le gouvernement, qu'ils allaient soutenir le parti libéral. Il y a donc eu un changement de gouvernement en 1963. Voilà ce qu'on donne à entendre dans le volume III de *The Tumultuous Years*.

Il doit y avoir une raison pour laquelle, chaque année, depuis 1963—ce qui fait 14 ans—on a laissé dormir ces affaires et qu'elles n'ont pas été jugées par la Cour suprême du Canada. En fait, l'une d'elle doit encore être entendue par la Cour suprême du Canada. Pourquoi des hommes du calibre de ceux que j'ai nommés ici aujourd'hui, des hommes capables, et parmi eux des ministres de la Justice, du Revenu national et des Finances, pourquoi ont-ils permis que cette situation se perpétue depuis 1963? Assurément, nous ne pouvons supposer que les fonctionnaires du ministère du Revenu national et du

ministère de la Justice sont négligents et paresseux à ce point. Nous savons qu'avec les directives nécessaires, ils agissent. Ils n'attendent pas 24 ou 27 ans avant de recouvrer l'impôt sur le revenu d'un contribuable. Il nous faut absolument convoquer une commission royale d'enquête afin de faire témoigner ces ministres et fonctionnaires et de découvrir pourquoi, dans le cas de M. John C. Doyle, maintenant recherché par la justice et citoyen panamien, rien n'a été fait alors qu'il doit encore au gouvernement plus de 3.5 millions de dollars en impôt. Dieu seul sait combien d'argent il doit pour les autres années financières.

Pourquoi ne l'a-t-on jamais obligé à s'acquitter de ses dettes? Pourquoi a-t-il bénéficié d'un traitement unique dans l'histoire du Canada? Une commission royale d'enquête devrait être formée pour étudier cela et demander aux fonctionnaires quel ministre leur a ordonné de ne pas toucher à ces dossiers? Quel ministre leur a ordonné d'empêcher un appel d'être présenté à la Cour suprême du Canada pendant sept ans? Sont-ils à blâmer, ou quelque ministre leur a-t-il dit de laisser dormir cette affaire, car il fallait bien que des ministres le leur disent!

Normalement, un cas de ce genre aurait été présenté, entendu et jugé il y a dix ou quinze ans. Qui leur a dit de ne pas saisir les garanties bancaires, les obligations, les valeurs ou l'argent liquide et les intérêts, comme cela aurait été le cas pour n'importe qui d'autre? Lorsque le percepteur me tombera dessus, monsieur le président, et me dira que je dois payer mon impôt, vous pouvez être sûr que lui dirai d'aller au diable jusqu'à ce qu'on me dise pourquoi on a traité John Christopher Doyle de cette façon. Il y a 8.8 millions de contribuables canadiens qui ne seront pas long à comprendre la leçon: ne prenez pas la peine de payer votre impôt, interjetez appel!

**Le vice-président:** Comme il est 5 heures, je dois quitter le fauteuil, faire rapport de l'état de la question et demander à siéger de nouveau plus tard dans la journée.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

**M. l'Orateur:** La parole est au secrétaire parlementaire au sujet d'un rappel au Règlement.

**M. Yvon Pinard (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** En fin d'après-midi, l'Orateur adjoint, qui devait présider le débat sur les initiatives parlementaires à 5 heures, m'a annoncé qu'en raison de la tempête de neige à Montréal, il ne pourrait être ici à l'heure convenue. Il devait occuper le fauteuil pendant le débat sur un rappel au Règlement soulevé par le député de Vaudreuil (M. Herbert). J'ai consulté les leaders à la Chambre des divers partis et il me faut obtenir le consentement unanime pour prolonger les travaux émanant du gouvernement jusqu'à 6 heures. Si la Chambre continue le débat sur le bill C-11 jusqu'à 6 heures, l'heure consacrée aux initiatives parlementaires pourrait être reportée à ce soir, de 9 h 30 à 10 h 30. Si je demande cela à la Chambre, c'est parce que l'Orateur adjoint est très intéressé à présider le débat sur la procédure qui devait être tenu à 5 heures cet après-midi.

● (1702)

**M. Baker (Grenville-Carleton):** Monsieur l'Orateur, le secrétaire parlementaire a eu l'obligeance de nous en parler et nous sommes d'accord.